

# Enquête publique dans le Parc naturel régional du Perche



---

**BASSE-NORMANDIE MACÉDOINE**

---

### Enquête publique dans le Parc naturel régional du Perche, du 8 janvier au 8 février 2008 : la parole aux citoyens.

Communiqué de presse du 24 décembre 2007



Les Parcs naturels régionaux couvrent des territoires ruraux fragiles dont les paysages, les milieux naturels et le patrimoine culturel sont d'une grande richesse. Ils ont pour mission essentielle de les sauvegarder, de contribuer à l'aménagement du territoire et de favoriser l'accueil du public. Leur projet est concrétisé par un contrat de 12 ans, appelé charte, dans lequel sont énoncés les actions et les objectifs du Parc.

Le Parc naturel régional du Perche est l'un des trois Parcs naturels régionaux présents sur le territoire bas-normand. Couvrant 182.000 hectares, il est situé à proximité des villes d'Alençon, Le Mans et Chartres. Il est caractérisé par des milieux naturels diversifiés et un patrimoine bâti remarquable.

Le classement du Parc naturel régional du Perche arrive à échéance en janvier 2010. Depuis plusieurs années, le Parc procède à la révision de sa charte, en vue du renouvellement de son classement par l'Etat en Parc naturel régional. La procédure de révision de la charte est une compétence des Régions (Basse-Normandie et Centre pour le Parc naturel régional du Perche). Ici, la coordination de cette démarche est assurée par la Région Basse-Normandie.

Avant approbation finale et le renouvellement du label du Parc pour une durée de 12 ans, le projet de charte est soumis à enquête publique. Les habitants, les résidents saisonniers ou les visiteurs de passage pourront consigner leurs remarques et leurs idées dans des registres mis à leur disposition dans toutes les mairies concernées par l'étude. Des commissaires enquêteurs se tiendront également à l'écoute du public lors des permanences qui seront organisées.

Cette enquête publique durera un mois et aura lieu entre le 8 janvier et le 8 février 2008. Les lieux, dates et horaires des permanences des commissaires enquêteurs seront précisés dans des journaux locaux et sur les sites internet du Parc et de la Région : [www.le-perche.org](http://www.le-perche.org) [http://www.le-perche.org] [fr] et [www.region-basse-normandie.fr](http://www.region-basse-normandie.fr) [http://www.region-basse-normandie.fr] [fr].

► Contact presse : Emmanuelle Tirilly tel : 02 31 06 98 85